



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

Déclaration d'Abou Dhabi – Sommet mondial de la famille +7

Nous, Ministres et représentants du Gouvernement, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire, des parlementaires, du secteur privé, des médias et des familles, soit 352 participants de 76 pays représentant tous les continents du monde, présents au Sommet mondial de la famille +7, ayant traité les questions inscrites à l'ordre du jour du Sommet au cours de discussions plénières fructueuses,

Ayant examiné le thème qui fera l'objet du débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2012 et de l'examen ministériel annuel (« Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »),

Rappelant que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels figure la notion de droit à un travail décent et à la protection sociale,

Reconnaissant l'incidence de la crise économique et financière internationale sur la protection sociale, la création d'emplois, le prix des denrées alimentaires et sur la capacité de la communauté internationale à atteindre l'objectif 1 du Millénaire pour le développement relatif à la pauvreté et à la faim,

Conscients qu'il est indispensable de fournir aux familles un travail décent et un régime de protection sociale afin qu'elles puissent se sortir de la pauvreté et que soit réalisé l'objectif 1 du Millénaire pour le développement,

Appuyant le Programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui passe par la concrétisation des quatre objectifs stratégiques de l'OIT – création d'emplois, garantie des droits au travail, élargissement de la protection sociale et renforcement du dialogue social, auxquels s'ajoutent l'objectif transversal qu'est l'égalité des sexes, ainsi que la reconnaissance que ces objectifs sont inséparables, imbriqués et complémentaires,

Confirmant la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-dix-septième session, en 2008, qui traduit un large consensus quant à la nécessité de prendre des mesures sociales fortes face à la mondialisation pour obtenir des résultats meilleurs et justes pour tous, et qui constitue un guide pour la promotion d'une mondialisation équitable reposant sur des emplois décents,

Rappelant l'adoption unanime du pacte intitulé « Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi » par la Conférence internationale à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en 2009, qui, pour vaincre la crise économique et financière, préconise une relance de la production axée sur l'investissement, l'emploi et la protection sociale,

Nous associant aux résolutions et aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du travail à sa centième session, en 2011, notamment aux efforts déployés pour que le travail décent se transforme en réalité pour les employés de

maison du monde entier, ainsi qu'à la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale),

Soulignant que des systèmes de sécurité sociale nationaux bien conçus sont des moyens efficaces d'offrir une sécurité de revenu, de prévenir et réduire la pauvreté et l'inégalité, de défendre l'inclusion sociale et la dignité pour toutes les familles, car ils améliorent l'accès aux soins, permettent un maintien du revenu, facilitent l'accès à l'éducation et font reculer le travail des enfants, en éliminant notamment les pires formes,

Nous engageons unanimement à :

a) Plaider pour que des emplois utiles et à part entière ainsi que des possibilités de travail décent pour tous les membres d'une famille soient placés au centre des mesures à prendre face à la crise, et pour que disparaisse la discrimination en raison du sexe, de l'âge, de l'appartenance ethnique ou du handicap;

b) Proposer un cadre réglementaire pour une économie verte permettant de fixer des objectifs acceptables et écologiques, qui contribuent au développement durable, réduisant ainsi les inégalités sociales;

c) Soutenir la prise en compte des questions relatives à la famille dans la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, "Rio+20", qui se tiendra en 2012;

d) Affirmer que les normes internationales du travail, telles qu'énoncées dans le Programme pour un travail décent, constituent le fondement et l'assise des droits au travail, permettant ainsi d'édifier une culture reposant sur le dialogue social, particulièrement opportun en période de crise. Il est important de bien comprendre que le respect des principes et droits fondamentaux sur le lieu de travail est primordial pour la dignité humaine, la reprise et le développement, afin d'éviter une aggravation des conditions de travail et faire en sorte que les familles aient des chances d'obtenir un travail convenable;

e) Inviter tous les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les responsables locaux et les familles à agir ensemble pour prévenir, faire reculer et éliminer toutes les formes de travail forcé, en particulier les pires formes de travail des enfants;

f) Exhorter toutes les parties prenantes à créer des perspectives de travail honorable pour les jeunes, notamment dispenser une formation professionnelle et technique et développer les aptitudes à la gestion d'entreprise, surtout à l'intention des jeunes au chômage, afin de garantir le bien-être des familles de la prochaine génération;

g) Lancer un appel à tous les gouvernements et les employeurs pour qu'ils veillent à ce qu'hommes et femmes aient les mêmes chances d'obtenir un emploi satisfaisant et qu'ils tiennent compte des problèmes spécifiques liés au sexisme lorsqu'ils prennent des mesures de relance pour répondre à la crise économique et financière;

h) Approuver l'adoption de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques de 2011, ainsi que les recommandations, et prier tous les intéressés de la mettre en œuvre, notamment en reconnaissant l'importance et

l'urgence qu'il y a à assurer des conditions de travail décentes aux travailleurs domestiques du monde entier, dont la plupart sont des femmes, ce qui leur sera bénéfique ainsi qu'à leur famille;

i) Attirer l'attention des gouvernements, aux niveaux national et local, sur les possibilités qu'offrent les petites et moyennes entreprises ainsi que les microentreprises en matière d'emploi décent pour les familles, et soutenir des mesures, comme l'accès au crédit à un coût raisonnable et au financement vert, qui créeraient des conditions propices à l'épanouissement durable des familles;

j) Célébrer l'Année internationale des coopératives en 2012, sachant que les coopératives concourent à accroître la prospérité des familles en réduisant la pauvreté, en créant des emplois et en favorisant l'intégration sociale à l'échelon local;

k) Prôner des régimes de protection sociale durable, qui, selon le cas, aident les familles vulnérables, font échec à l'extrême pauvreté, remédient aux disparités sociales, contribuent à stabiliser l'économie, et préservent et stimulent l'emploi, et recommander qu'ils fassent partie intégrante des mesures à prendre en réponse à la crise;

l) Demander instamment aux gouvernements et à toutes les parties prenantes de protéger les familles en renforçant les dispositifs de protection sociale et en apportant aux familles une aide sociale appropriée à chaque étape de leur vie, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, afin de répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables et des enfants, notamment les autochtones, les minorités, les travailleurs migrants et leur famille, les handicapés, les séropositifs et les personnes qui vivent dans un pays occupé ou en proie à un conflit armé;

m) Prier les gouvernements et toutes les parties prenantes, lorsqu'ils renforcent leur système de protection sociale, de prendre en compte l'évolution du rôle des femmes et des hommes en ce qui concerne l'équilibre travail/famille, l'emploi et les responsabilités familiales, de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et d'assurer une protection de la maternité, qui en dernier ressort sert les intérêts de la famille;

n) Appeler tous les partenaires de développement à aider les pays en développement à parvenir à une stabilité de la famille en appuyant des priorités telles que l'éducation, la santé maternelle, l'égalité des sexes et en s'intéressant aux biens collectifs, y compris les capacités scientifiques à long terme, la gestion de l'environnement, l'intégration régionale et les infrastructures transfrontalières;

o) Conjurer les gouvernements et toutes les parties prenantes de prendre conscience que la paix et la médiation commencent dans la famille et de mettre en place la législation qui s'impose pour épauler les familles dans la lutte contre la violence familiale et sexiste, en mettant en relief le rôle de la médiation lorsqu'il s'agit de régler les différends et les conflits, d'empêcher la souffrance humaine et de créer les conditions propices à une paix durable et à un développement écologiquement viable.

L'Organisation encourage les familles du monde entier à la rejoindre dans son action conjointe avec les Nations Unies, les gouvernements et toutes les parties prenantes pour honorer les engagements pris en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et constituer le plus important partenariat destiné

à promouvoir la paix dans le monde d'aujourd'hui et de demain, où règnera davantage de paix, de sécurité, de justice, de tolérance, de solidarité, de prospérité et d'intégration, à condition de mobiliser et de mettre en valeur la cellule de base de la société sur le plan économique, politique, socioculturel et écologique: la famille.
